

Le patrimoine néoclassique en Région bruxelloise

Évaluation patrimoniale et recommandations
pour une future campagne de protection
raisonnée

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Brochure réalisée par Christophe LOIR

CRMS
KCML

CRMS

Remarque préliminaire

Cette plaquette offre la synthèse et des extraits de l'étude pilotée en 2022 par la Commission royale des Monuments et des Sites et réalisée par Sarah Huart du CRÉA-Patrimoine (Université libre de Bruxelles). Cette étude vise à définir les contours d'une meilleure protection du patrimoine néoclassique en Région bruxelloise en proposant un outil intégré pour mener une campagne de classement sur base d'un bilan des protections déjà effectuées et sur des critères actualisés permettant une sélection représentative d'immeubles, d'ensembles et de sites. Il ne s'agit pas de fournir une liste exhaustive et définitive des biens encore à protéger, mais de concevoir un cadre de réflexion évolutif pouvant accompagner cette future campagne de classement et de proposer, dans un premier temps, une première sélection de 15 biens à protéger prioritairement.

Table des matières de la présente synthèse de l'étude

• L'étude et la préservation du néoclassicisme : une priorité pour la CRMS.....	3
• La multiplication des initiatives de sensibilisation.....	4
• Le néoclassicisme : un paysage urbain omniprésent en Région bruxelloise.....	5
• Bilan du patrimoine néoclassique déjà protégé en Région bruxelloise.....	7
• Critères de sélection du patrimoine néoclassique bruxellois à protéger.....	9
• Présentation des 15 biens néoclassiques à protéger prioritairement.....	11
• Recommandations.....	15

Référence de l'étude :

La gestion du patrimoine néoclassique en Région bruxelloise. Evaluation patrimoniale et recommandations pour une future campagne de protection raisonnée.

Etude réalisée à la demande de la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

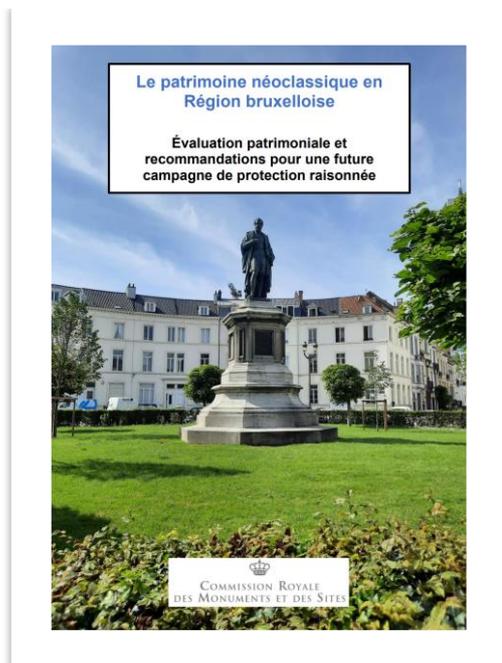
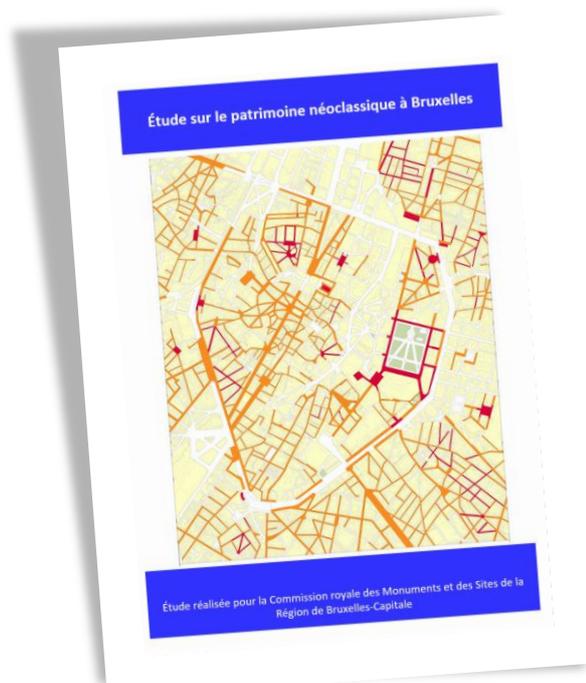
Rédaction : Sarah HUART (ULB - CRÉA-Patrimoine).

Sauf mention contraire, les schémas, tableaux et photographies ont été réalisés par l'auteure de l'étude.

Etude approuvée par la CRMS en sa séance plénière du 30/03/2022

L'étude et la préservation du néoclassicisme : une priorité pour la CRMS

La CRMS accorde une attention particulière à la préservation du patrimoine néoclassique. Elle avait déjà piloté deux études, l'une plus générale (2014), l'autre consacrée aux paysages urbains néoclassiques (2019). Par ailleurs l'un des six axes prioritaires de son mémorandum (2019-2024) est de garantir la cohérence du Quartier Royal, un des ensembles néoclassiques les plus remarquables. Bref, depuis près d'une dizaine d'années au moins, la CRMS n'a eu de cesse de contribuer à une meilleure connaissance du néoclassicisme, d'en souligner l'importance et la nécessité de préservation.

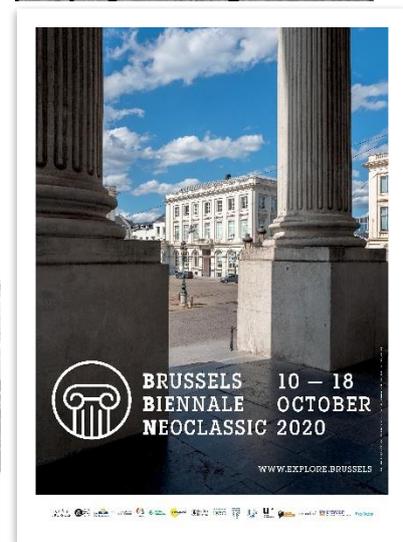
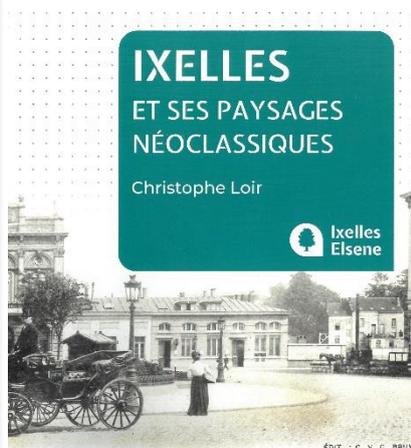
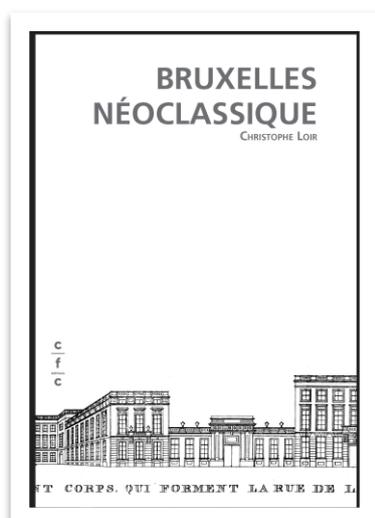


Plusieurs de ces études sont accessibles sur le site <https://crms.brussels/publications>

La multiplication des initiatives de sensibilisation et de valorisation

Au-delà des études patrimoniales de la CRMS, plusieurs publications et autres initiatives portées par différents acteurs ont contribué ces dernières années à sensibiliser le public dont l'intérêt pour le patrimoine néoclassique n'a cessé de croître, et à mieux encadrer les interventions dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme. Dans ce volet, mentionnons :

- la cartographie du patrimoine néoclassique par la Commune de Schaerbeek (2018) : https://issuu.com/1030be/docs/schaerbeek_neoclassicisme?e=23589250/65007746 ;
- la publication d'un numéro dans la collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire* (2018) : <https://patrimoine.brussels/decouvrir/publications/bruxelles-ville-d-art-et-d-histoire/le-patrimoine-neoclassique> ;
- la réédition par CFC Editions de l'ouvrage *Bruxelles néoclassique* (2019) ;
- la réalisation d'un dépliant par Visit.Brussels (2019) ;
- l'organisation par Explore.Brussels de la *Brussels Biennale Neoclassic* (depuis 2020 après une phase test en 2019 : <https://www.explore.brussels/fr/bbn-concept/bbn>) ;
- la publication par la Commune d'Ixelles d'un ouvrage sur les paysages néoclassiques (2021).
- l'élaboration, par la Commune de Molenbeek d'un règlement communal d'urbanisme zoné 'Place Communale' avec cahier annexe illustré (2016)



Le néoclassicisme : un paysage urbain omniprésent en Région bruxelloise

Le néoclassicisme est un courant artistique signifiant au sens littéral « nouveau classicisme », faisant référence à l'influence croissante de l'héritage antique gréco-romain dans la culture occidentale à partir du milieu du 18^e siècle. Si l'on trouve des références antiques explicites dans les édifices publics s'inspirant des temples gréco-romains, celles-ci sont généralement plus discrètes dans le cas de l'architecture domestique où elles se limitent au traitement de la corniche et aux principes généraux du langage classique (règles de proportion, composition symétrique, sobriété du décor). Contemporain d'une profonde mutation de la société, à la croisée du siècle des Lumières et de celui de l'industrialisation, ce patrimoine reflète une nouvelle manière de concevoir, d'aménager, mais aussi de vivre la ville.

7 conseils pour comprendre la ville néoclassique

1. **Se libérer de catégories stylistiques trop strictes.** Le néoclassicisme inaugure les styles dits « historiques » (néogothique, néo-Renaissance, néo-baroque, éclectisme) avec lesquels les limites sont relativement poreuses (hybridité, dialogue et mélange de styles). Par ailleurs, dans le cas fréquent du bâti d'Ancien Régime modernisé au 19^e siècle dans le centre historique, il n'est pas non plus aisé de distinguer le noyau baroque du bâti ancien des ajouts néoclassiques.
2. **Prendre en compte le cadre réglementaire de l'époque** car de nombreuses caractéristiques architecturales de la façade néoclassique (ex. : alignement, gabarit, matériaux, couleur, largeur de saillies, orientation de la toiture) sont en grande partie déterminées par la réglementation sur les bâtisses qui contribue à assurer l'homogénéité du paysage malgré le dialogue des styles (homogénéité du gabarit, alignement, façades enduites et blanches, etc.).
3. **Elargir l'échelle d'analyse à l'enfilade et plus globalement à la rue.** A l'exception des quelques édifices monumentaux pris isolément, le bâti néoclassique ne présente pas nécessairement de valeur exceptionnelle, mais à l'échelle de l'enfilade et plus encore de la rue, les immeubles néoclassiques ordinaires composent souvent des ensembles cohérents remarquables.
4. **Prendre en compte l'entière du paysage urbain.** Comprendre la ville néoclassique comme un système urbain, comme un tout cohérent dans lequel divers éléments interagissent (bâti, revêtement de sol et profil de voirie, plantations, mobilier urbain, statuaire publique, principes d'aménagement, de composition et de mise en scène de l'espace urbain). L'héritage néoclassique constitue un paysage urbain historique qui impose une vision élargie et intégrée.
5. **Identifier les points de vue et les parcours qui donnent du sens à ces paysages néoclassiques.** Il existe un lien étroit entre le néoclassicisme et les pratiques de mobilité de l'époque (circulation libre des piétons sur la chaussée, valorisation de la promenade et de la lenteur, absence de stationnement de véhicules, espace public à la fois conçu comme lieu de circulation et de séjour). La scénographie urbaine est alors généralement basée sur le déplacement, par exemple le long d'un parcours spécifique jalonné d'étapes (ex. : les points de vue vers la ville basse aménagés le long de la « Corniche royale » : place Royale, rue Belliard, place du Congrès, Jardin Botanique, place Poelaert).
6. **Tenir compte du contexte historique marqué par la croissance démographique, l'extension urbaine et l'industrialisation** qui explique notamment l'omniprésence et la géographie du néoclassicisme, la densité dans ces quartiers, l'usage de nouveaux matériaux et la production en série ainsi que les typologies architecturales.
7. **Questionner l'héritage néoclassique à la lumière des défis urbains contemporains.** La ville néoclassique, par ses caractéristiques historiques, répond particulièrement à la flexibilité et à la densité de l'habitat, à la mobilisation d'équipements collectifs (écoles, théâtres, maisons communales, etc.), à la présence des espaces verts (plantations d'alignement, squares), à une offre commerciale de proximité (devantures), à la durabilité des matériaux (bâti, voirie), à la qualité de l'espace public (approche paysagère), à la mobilité durable (ville conçue pour le piéton). Plus globalement, le patrimoine néoclassique contribue à l'identité de la Région bruxelloise et à son attractivité.



A Bruxelles, le néoclassicisme connut une **longévité remarquable**, s'étendant des premiers embellissements des années 1770 aux prolongements de ses principes architecturaux et urbanistiques dans de nombreux aménagements jusqu'au début du 20^e siècle. A titre d'exemple de cette longévité, à gauche, la façade de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg édiflée place Royale (1776-1787) et, à droite, celle de l'Ecole royale militaire située avenue de la Renaissance dans le quartier du Cinquantenaire (c. 1909-1913).



Le patrimoine néoclassique est **omniprésent en région bruxelloise**. Il constitue la toile de fond du paysage et l'armature d'une bonne partie du tissu urbain. Au sein du pentagone, il témoigne de la modernisation de la ville ancienne à partir de la fin du 18^e siècle avec les premiers ensembles monumentaux (place Royale, Parc de Bruxelles, place des Martyrs, quartier de la Monnaie, quartier du Grand Hospice) et des grands tracés urbanistiques au 19^e siècle (ex. : Tracé Royal, boulevards extérieurs et centraux). Au-delà du pentagone, le néoclassicisme est contemporain de la première urbanisation des faubourgs, ce qui explique son omniprésence dans les communes de la première couronne où il constitue le paysage ordinaire des anciens quartiers. Dans les communes de la deuxième couronne, il est plus clairsemé en se limitant aux anciens noyaux villageois, aux chaussées et aux châteaux et maisons de plaisance.

En conclusion,

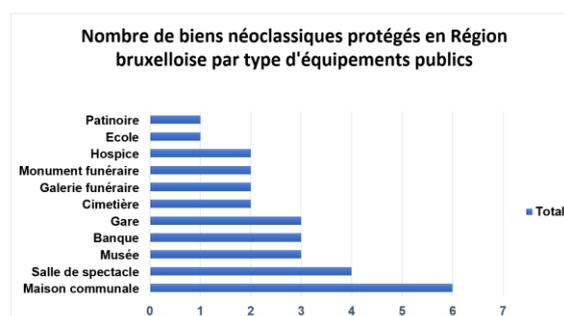
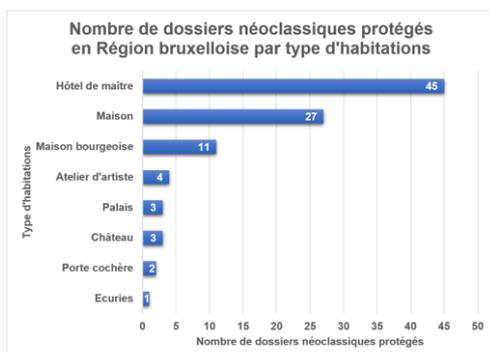
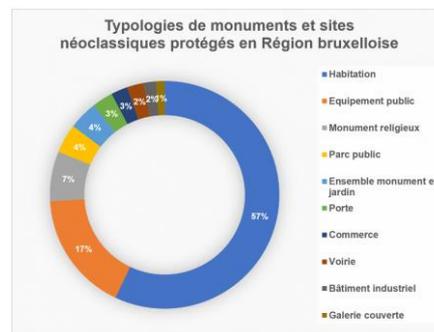
- Plus qu'un style architectural, le néoclassicisme présente un **caractère éminemment urbain et paysager**.
- D'un point de vue **quantitatif**, le néoclassicisme constitue **le patrimoine le plus important/présent en Région bruxelloise**, en particulier dans Bruxelles-Ville et les communes de la première couronne.

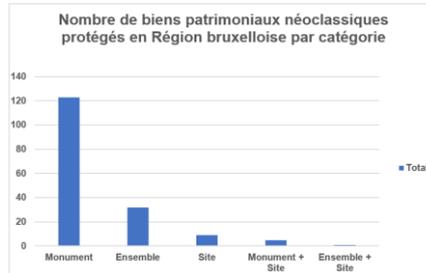
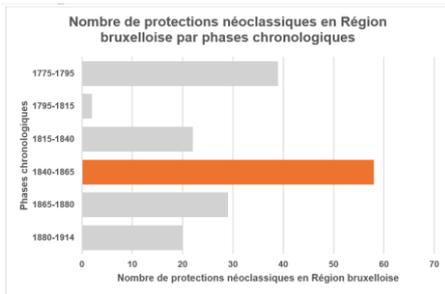
Bilan du patrimoine néoclassique déjà protégé en Région bruxelloise

Le bilan des protections du patrimoine néoclassique au sens large du terme en Région bruxelloise de 1931 (première loi nationale sur la protection du patrimoine immobilier) à 2021 réalisé dans le cadre de l'étude de la CRMS, a mis en évidence les éléments suivants :

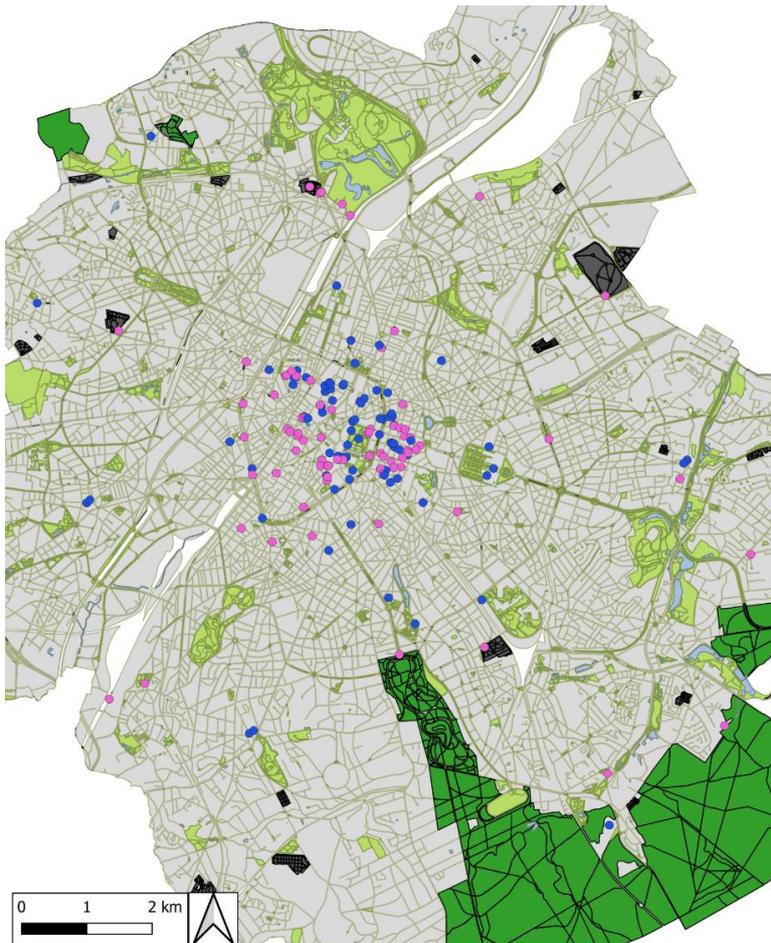
- **L'absence de campagne de protection** spécifique pour le patrimoine néoclassique.
- La **sous-représentation du patrimoine néoclassique** dans le registre global des biens protégés comparativement au nombre de biens conservés.
- Du **point de vue typologique**, la **sous-représentation des maisons bourgeoises et ouvrières** dans la catégorie de l'architecture domestique (comparativement aux hôtels particuliers) et la **sous-représentation du patrimoine scolaire** dans la catégorie des équipements publics.
- Le **déséquilibre dans la répartition géographique** avec une surreprésentation du pentagone (68% des biens néoclassiques protégés situés sur Bruxelles-Ville) alors que le néoclassicisme est également très présent au-delà, en particulier dans les communes de la première couronne.
- Du point de vue chronologique, la **surreprésentation de la phase initiale (1775-1795) et de la phase de pré-haussmannisation (1840-1865)** qui s'explique par le caractère remarquable et/ou le nombre de biens datant de ces deux phases, mais ce constat invite à questionner la pertinence d'une protection des biens datant des autres périodes.
- Du point de vue de la nature des protections, la **surreprésentation des classements comme monument** et un nombre limité de classement comme *ensemble* et très limité comme *site* alors que la dimension paysagère (échelles de l'enfilade et de la rue) est une caractéristique essentielle de ce patrimoine.

Commune	Nombre d'arrêtés de protection de biens néoclassiques
Bruxelles	116
Ixelles	9
Saint-Josse-ten-Noode	8
Saint-Gilles	6
Bruxelles-Laeken	5
Anderlecht	4
Schaerbeek	4
Woluwe-Saint-Lambert	3
Forest	2
Auderghem	2
Molenbeek-Saint-Jean	2
Uccle	2
Watermael-Boitsfort	2
Woluwe-Saint-Pierre	2
Etterbeek	1
Evere	1
Jette	1
Berchem-Sainte-Agathe	1
Total général	171





Cartographie du patrimoine néoclassique protégé avec et sans zone de protection (S. Huart ; 2021)



Légende :
Patrimoine néoclassique classé et inscrit sur la liste de sauvegarde
 ● Avec zone de protection
 ● Sans zone de protection

En conclusion, si on prend en compte le caractère éminemment urbain et paysager du patrimoine néoclassique et la prédominance de ce qu'on peut qualifier de patrimoine ordinaire (voir p. 5 : « Le néoclassicisme : un paysage urbain omniprésent en Région bruxelloise »), on peut observer un déséquilibre entre d'une part l'ampleur et la marque territoriale de ce patrimoine en Région bruxelloise et, d'autre part, la démarche de protection qui ne reflète pas la richesse et la diversité du néoclassicisme.

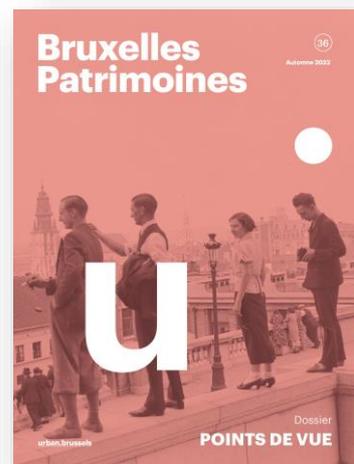
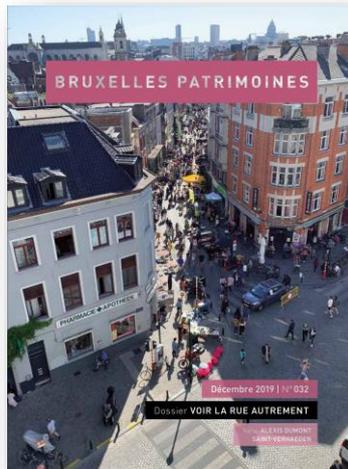
Critères de sélection du patrimoine néoclassique bruxellois à protéger

La sélection du patrimoine néoclassique proposée par la présente étude repose sur les critères définis pour le patrimoine protégé (classé, inscrit sur la liste de sauvegarde) par le **Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)**. Afin d'affiner ces critères et de les adapter au mieux aux spécificités du néoclassicisme, elle se reporte également à ceux repris pour l'élaboration de **l'Inventaire du Patrimoine Architectural** et propose un **critère complémentaire**. L'ensemble de ces critères est repris sous la forme d'un tableau récapitulatif ci-contre. Ces différents critères, pris individuellement ou combinés, permettent d'établir un cadre de référence en vue d'évaluer les biens, d'en sélectionner certains et de justifier et motiver les éventuelles mesures de protection proposées (classements ou inscriptions sur la liste de sauvegarde).

Notons que la dernière réforme du CoBAT en 2017 a récemment ajouté aux anciens critères (intérêts historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social et folklorique, technique) ceux de **l'intérêt paysager et de l'intérêt urbanistique** qui sont particulièrement adaptés au patrimoine néoclassique. Ils permettent notamment de considérer les paysages néoclassiques à l'aune de la notion de « paysage urbain historique » formalisée par l'UNESCO dans sa recommandation adoptée en 2011. En Région bruxelloise, plusieurs études et publications récentes ont souligné l'importance de la prise en compte des dimensions paysagères et urbanistiques du patrimoine :



Fiche thématique CRMS **Reconnaitre la voirie comme patrimoine**
<https://crms.brussels/sites/default/files/2022-12/CRMS%20-%20Patrimoine%2C%20voirie%20et%20paysage%20urbain.pdf>



Les numéros 32 (« Voir la rue autrement ») et 36 (« Points de vue ») de la revue *Bruxelles Patrimoines*.

**Tableau récapitulatif des critères de sélection repris pour établir la sélection
du patrimoine néoclassique en Région bruxelloise (S. Huart, 2022)**

Catégorie de critères	Critères et intérêts	Application(s)
Les critères du CoBAT (avant la réforme du 13 octobre 2017)	✓ Intérêt historique	→ Témoignage d'une période particulière de l'histoire de la région ou de la commune → Lien avec un personnage historique important → Lien avec un événement historique important → Représentativité typologique caractéristique d'une activité professionnelle commerciale ou culturelle
	✓ Intérêt archéologique	→ Vestiges, restes fragmentaires ou traces de bâtiments renseignant sur l'évolution et l'histoire du bien
	✓ Intérêt artistique	→ Représentativité d'un style, d'un courant architectural → Représentativité d'un bâtiment dans l'œuvre d'un architecte reconnu → Qualité d'exécution et de composition des éléments décoratifs des façades ou des espaces intérieurs
	✓ Intérêt esthétique	→ Eléments naturels, semi-naturels ou architecturaux marquant le paysage urbain (ex. arbres, jardins ou une enfilade de monuments)
	✓ Intérêt scientifique	→ Qualité botanique ou faunistique → Présence d'éléments dont la conservation doit être envisagée dans un but scientifique
	✓ Intérêt social et folklorique	→ Lieu de mémoire d'une communauté, d'un groupe social → Lieu relevant d'une symbolique populaire → Lieu de regroupement ou de structuration d'un quartier
	✓ Intérêt technique	→ Utilisation précoce d'un matériau ou d'une technique particulière → Bâtiments présentant un intérêt constructif ou technologique, une prouesse technique, une innovation technologique → Bâtiments présentant un mode de construction révolu
Les critères supplémentaires du CoBAT (après la réforme du 13 octobre 2017)	✓ Intérêt paysager	→ Valeur patrimoniale du bien en fonction de son adéquation aux principes de composition et de mise en scène du système urbain néoclassique → Ensemble bâti ou site faisant preuve d'une homogénéité architecturale et urbanistique remarquable → Présence de points de vue, de perspectives urbanistiques et de parcours significatifs de la ville néoclassique
	✓ Intérêt urbanistique	→ Valeur patrimoniale du bien en fonction de son adéquation aux principes d'aménagement du système urbain néoclassique. → Témoin incontesté de l'évolution historique et urbanistique d'un espace public, d'une rue ou d'un quartier → Présence de repères urbains et de patrimoine viaire significatifs de la ville néoclassique

Catégorie de critères	Critères et intérêts	Application(s)
Les critères de l'Inventaire du Patrimoine Architectural	✓ Critère d'authenticité	→ Qualité matérielle, historique ou stylistique du bien attestant de son origine
	✓ Critère d'intégrité	→ L'état de réception plus ou moins complet du bien qui le rapproche ou l'éloigne de son état d'origine
	✓ Critère de rareté	→ Caractère rare ou unique du bien par sa typologie, son style, sa datation, etc.
	✓ Critère d'ancienneté	→ Exemple rare d'une période particulière de l'histoire → Témoin du bâti originel d'un quartier ou d'une rue
	✓ Qualité chronologique d'un style	→ Valeur architecturale d'un bien attestant d'une période ou d'un variant spécifique à un style
	✓ Qualité d'interprétation d'un style	→ Degré d'interprétation et d'adéquation d'un bien par rapport à un style architectural
	✓ Critère d'interaction d'un bâtiment avec son environnement	→ Qualité de dialogue d'un bâtiment avec son environnement immédiat ou urbanistique (ex. quartier ou voie publique)
Les critères de représentativité / exemplarité	✓ Intérêt typologique	→ Caractères architecturaux du bien relatifs à une fonction ou une typologie urbaine spécifique (ex. équipements collectifs ou une place publique)

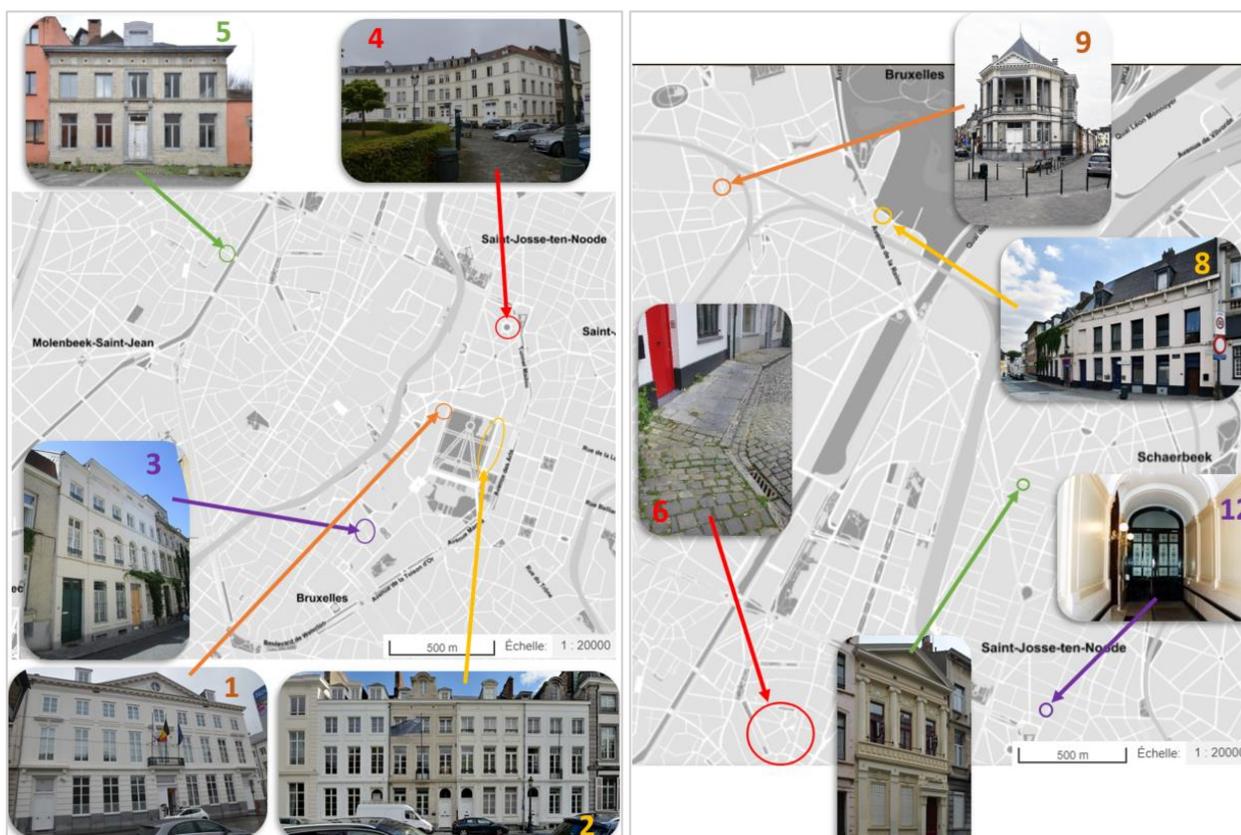
Présentation des 15 biens néoclassiques à protéger prioritairement

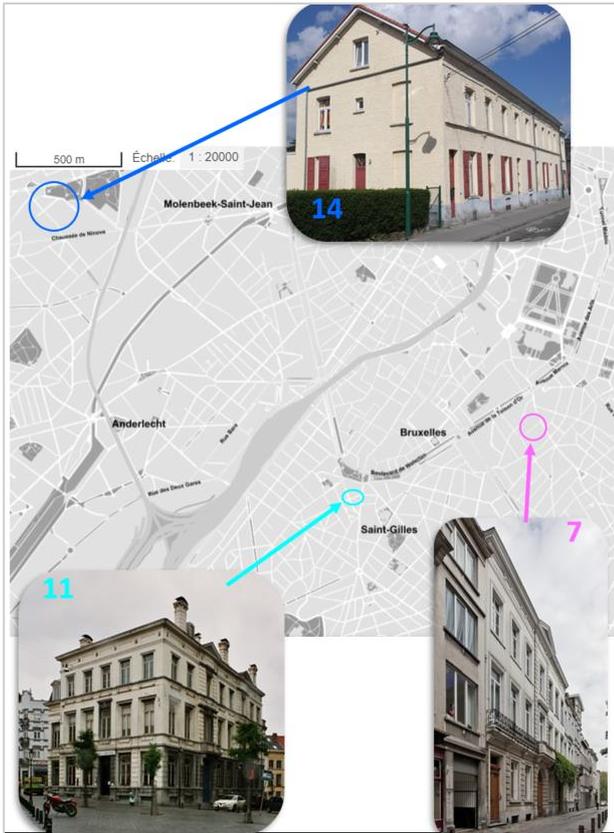
Sur base du constat de l'omniprésence du néoclassicisme en Région bruxelloise et du bilan mitigé concernant sa protection, **la présente étude propose**, en utilisant les critères présentés ci-dessus et en tenant compte de la répartition géographique et de la diversité typologique :

- Une **présélection d'une trentaine de biens** ('long list') à proposer au classement ou à l'inscription sur la liste de sauvegarde. Cette liste repose sur une compilation de repérages préexistants et non sur un travail de terrain d'inventoriage exhaustif de biens néoclassiques nouvellement identifiés.
- Au sein de la trentaine de biens présélectionnés, une **sélection de 15 biens** ('short list') ont été considérés comme prioritaires et des dossiers de protection complets ont été réalisés (et annexés dans l'étude). Parmi ceux-ci, on compte cinq dossiers déjà élaborés antérieurement par la Direction du Patrimoine Culturel - Urban.brussels). Conformément à l'art. 222 § 1^{er}. 2° du CoBAT : « La procédure de classement par le Gouvernement peut être entamée (e.a.) sur proposition de la Commission royale des Monuments et des Sites ».
 - **Répartition géographique** : 5 sur Bruxelles-Ville, 1 sur Molenbeek-Saint-Jean, 1 à cheval sur Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, 1 sur Ixelles, 1 sur Etterbeek, 1 sur Schaerbeek, 1 sur Saint-Josse-ten-Noode, 1 sur Saint-Gilles, 2 sur Bruxelles-Laeken, 1 sur Woluwe-Saint-Pierre.
 - **Typologie** (certains biens cumulant deux typologies, le nombre total excède 15).
 - Bâtiments industriels : 3
 - Maisons de maître et maisons bourgeoises : 5
 - Sites et ensembles : 5
 - Anciennes maisons de campagne : 2
 - Cités ouvrières : 1
 - Anciennes justices de paix et maisons communales : 2

Liste des 15 dossiers élaborés dans l'étude en vue d'être proposés au classement ou à l'inscription sur la liste de sauvegarde

1. **Parlement de la Communauté française** (Fédération Wallonie-Bruxelles) – ancien Hôtel de Ligne à Bruxelles sis rue des Colonies n° 37-49 et rue Royale n°70-72a à Bruxelles.
2. **Immeubles sis rue Ducale et aux angles des rue Lambermont, Zinner et de la Loi** à Bruxelles.
3. **Rue Coppens** à Bruxelles.
4. **Place des Barricades** à Bruxelles.
5. **Immeuble sis rue du Chien Vert n°8** à Molenbeek-Saint-Jean.
6. **Quartier du Grand Hospice** à Bruxelles.
7. **Manufacture Royale de pianos François Berden et Cie – Confiserie-Chocolaterie Antoine** sis rue Keyenveld 40-42, 44 et rue du Prince Royal n°37-39-41, Ixelles.
8. **Ancienne maison de campagne Mosselman**, sis rue des Palais Outre-Ponts 492, 494, 496, Bruxelles-Laeken.
9. **Ancienne Justice de Paix de Laeken** sis rue Fransman n°89, Bruxelles-Laeken.
10. **Ancienne maison de campagne sis rue de la Station n°117-117a-119-121**, Woluwe-Saint-Pierre.
11. **Ancienne maison communale de Saint-Gilles sis Parvis Saint-Gilles n°1**, Saint-Gilles.
12. **Ancienne imprimerie « Maison Goemaere » sis rue de la Limite n°21**, Saint-Josse-ten-Noode.
13. **Ancienne maison personnelle du peintre Antoine Van Hammée** sis rue de Locht n°26, Schaerbeek.
14. **Cité ouvrière de la rue de Dilbeek**, à Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean.
15. **Ensemble de maisons bourgeoises sis rue Dekens n°4-34 et n°11-35**, Etterbeek.





Recommandations

Au niveau de la connaissance du patrimoine néoclassique

- Poursuivre l'**Inventaire du Patrimoine architectural bruxellois** : plusieurs communes au riche patrimoine néoclassique n'ont pas encore été inventoriées (ex. : Molenbeek-Saint-Jean).
- Poursuivre les **études sur les dimensions urbanistiques et paysagères** en Région bruxelloise (ex. : publier de nouveaux numéros dans la revue *Bruxelles Patrimoines*, élargir les inventaires du patrimoine bâti aux paysages urbains de manière à disposer de critères précis pour l'évaluation des enjeux urbanistiques).

Au niveau de la sensibilisation du patrimoine néoclassique

- Poursuivre les démarches de **sensibilisation générale du public** (ex. : *Brussels Biennale Neoclassic*, valorisation touristique).
- Mener des **actions spécifiques ciblées auprès des propriétaires** de biens néoclassiques classés ou non (ex. : action « petit patrimoine », opération de sensibilisation à l'échelle d'enfilade et de rues néoclassiques).
- Sensibiliser les **acteurs spécifiques du développement urbain et de l'urbanisme** à l'échelle régionale et communale (ex. : impliquer davantage le patrimoine dans la planification urbaine, offrir des formations spécifiques pour les services de l'urbanisme dans les communes, dialogue avec Bruxelles-Mobilité, perspective.brussels etc.).
- Compléter le *Manuel des Espaces publics en Région bruxelloise* par un **manuel prenant en compte plus spécifiquement les spécificités des paysages historiques** et offrant des solutions adaptées combinant mobilité durable et valorisation du patrimoine (s'inspirer par exemple du projet *Streets for All* au Royaume-Uni).

Au niveau de la protection du patrimoine néoclassique

- Poursuivre la **sélection des biens à protéger** en tenant compte de la représentativité géographique, de la représentativité typologique et de l'intégration des dimensions urbanistiques et paysagères permettant de prendre en compte le paysage urbain néoclassique ordinaire.
- Exploiter au mieux la **diversité des outils existants** permettant une gestion combinée patrimoniale et urbanistique (ex. : systématiser l'existence d'une zone de protection autour des biens et sites protégés, élaborer des règlements d'urbanisme zonés).
- Elaborer des **chartes d'urbanisme**.
- Soutenir, lors de l'accompagnement et la délivrance de permis d'urbanisme, les projets de réhabilitation de biens néoclassiques dans le respect de leurs caractéristiques patrimoniales, en particulier ceux bénéficiant de financements publics tels les Contrats de Quartier ou les Contrats Ecole. Développer des **mesures spécifiques pour certains quartiers** d'exception (ex. : Quartier Royal).
- Définir des **cônes de vue et de perspectives** pour préserver les paysages urbains les plus emblématiques).

En conclusion, la présente étude souligne l'importance cruciale de poursuivre la connaissance, la sensibilisation et la protection du patrimoine néoclassique dans la Région de Bruxelles-Capitale et de le faire de manière plus systématique et mieux adaptée.